

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° 629 SUR LA TARIFICATION
DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON
(1^{ER} JUILLET 2026 AU 30 JUIN 2027)**

**RÈGLEMENT N° 630 RELATIF À LA PROTECTION,
À LA PLANTATION ET À L'ABATTAGE DES ARBRES**

**RÈGLEMENT N° 631 CONCERNANT LE MAINTIEN
DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DU BON ORDRE**

RÈGLEMENT N° 632 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2026, les règlements suivants ont été adoptés :

- *Règlement n° 629 sur la tarification de l'aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027);*
- *Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l'abattage des arbres;*
- *Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre;*
- *Règlement n° 632 concernant les nuisances.*

Les règlements n° 629, 630, 631 et 632 entrent en vigueur le 22 septembre 2026, jour de leur publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et sont aussi disponibles pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 22 septembre 2026.



Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 22 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2026.



Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière